

A.A.C.E.

AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPEENS

Société Anonyme au Capital de 925.000 Francs
Siège Social : 10, rue de Florence
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 351 631 460

SIRET : 351 631 460 00026

CODE A.P.E. : 7709

T^{al} de V.
N° d'exp.

04 MAI 1995

24185

893 11/190

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le dix sept Octobre à dix huit heures,

Le Conseil d'Administration de la Société A.A.C.E. s'est réuni
au siège social, 10, rue de Florence à PARIS (75008).

Sont présents :

- Monsieur Michel RIGUELLE, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur François ROBERT, Administrateur ;
- Monsieur Jacques VERMEILLE, Administrateur ;

Comme en fait foi le registre de présence que les Administrateurs ont signé en entrant en séance.

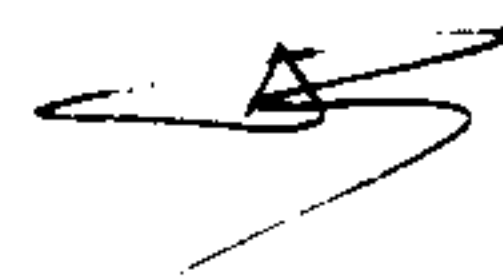
Monsieur François ROBERT fait fonction de Secrétaire.

Monsieur Michel RIGUELLE, qui préside la réunion, constate que le collège des Administrateurs, en fonction à ce jour, est au complet et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Démission d'un administrateur ;
- Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Questions diverses.

Le Président informe ensuite ses collègues que Monsieur Michel LESOURD a donné, par lettre en date du 20 Septembre 1994, sa démission de ses fonctions d'administrateur.



Cette démission s'explique par le fait que Monsieur Michel LESOURD a été intégré au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables en qualité de Directeur des Opérations Informatiques et qu'il ne pouvait, de ce fait, plus exercer ses fonctions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, l'un des associés du Groupe, le Président du Directoire de A.A.C.E.M. - Monsieur Claude LAVANCHY, a fait savoir à Monsieur Michel LESOURD qu'il était acheteur de l'action de A.A.C.E. que celui-ci détenait. Le présent conseil doit donc conformément aux statuts agréer Monsieur Claude LAVANCHY en qualité de nouvel actionnaire.

Après discussions et divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Michel LESOURD de ses fonctions d'administrateur et le remercie pour le mandat qu'il a exercé au sein de A.A.C.E. depuis sa constitution.

Le Conseil décide de ne pas procéder, pour le moment, au remplacement de ce poste d'administrateur vaquant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide d'agréer, en qualité d'actionnaire, Monsieur Claude LAVANCHY et d'autoriser en conséquence le transfert prochain d'une action à son profit par Monsieur Michel LESOURD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président lève la séance à dix huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs présents.

Fait à Paris, le 17 Octobre 1994

Copie certifiée conforme

Michel RIGUELLE

Jacques VERMEILLE


François ROBERT

✓